

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 juin 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Madame Diane Guérard, conseillère
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Claude Tessier, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 mai 2014;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Déjeuner de l'Évêque;
9. Soumission pour l'aménagement paysager de l'entrée du Club Nautique;
10. Puits du Club Nautique et cabane de bricolage;
11. Travaux au chalet municipal;
12. Travaux d'excavation et d'infrastructure;
13. Travaux de pavage;
14. Travaux de réparations de fissures sur la route;
15. Suivi Comité de revégétalisation;
16. Service d'analyse d'eau;
17. Adoption du 2ème projet de règlement sur le zonage;
18. Adoption du règlement relatif aux permis et certificats;
19. Adoption du règlement sur les dérogations mineures;
20. Rapport sur traitement des sols et de la forêt propre au Lac-Saint-Joseph;
21. Autres sujets :
 - a)
22. Période de questions
23. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

051-2014 Adoption de l'ordre du jour (2)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les points suivants à l'item 21 -
Autres sujets:

- a) Comité de concertation sur les eaux souterraines;
- b) 72, Chemin Thomas-Maher;
- c) Revégétalisation à Fossambault-sur-le-lac;
- d) Feux d'artifice.

ADOPTÉ

052-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 (3)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 30 mai
2014, tel que soumis par la directrice générale.

ADOPTÉ

053-2014 Adoption des listes et rapports mensuels (4)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2014;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2014;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2014.

ADOPTÉ

054-2014 Certificats de crédits disponibles (5)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-
trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

055-2014 Rapport de l'inspecteur (6)

M. Denis Bourgault dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois de mai 2014.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de l'inspecteur

ADOPTÉ

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion (7)

Mme Viviers mentionne que le journal de juin a été transmis avec le calendrier du Club Nautique St-Louis et beaucoup d'informations complémentaires.

Il n'y a rien d'autre à signaler, les autres points étant déjà inscrits à l'ordre du jour.

056-2014 Déjeuner de l'Évêque (8)

Mme Viviers explique que chaque été, Mgr Denis Grondin qui est résident du Lac, vient dire une messe un dimanche et nous profitons de ce moment pour faire un petit déjeuner après la messe (anciennement déjeuner du curé). Les citoyens aiment bien partager avec lui et les gens participent à cet événement. Les coûts sont d'environ 200 \$ pour environ 50 à 60 personnes.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser Mme Viviers à organiser le petit déjeuner pour un montant d'environ 200 \$.

ADOPTÉ

057-2014 Soumission pour l'aménagement paysager de l'entrée du Club Nautique (9)

Mme Viviers dépose le résumé des 4 offres de services reçues soit:

Duo Design
Les Espaces Verts
Pépinière Moraldo
Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.

Après consultation, il est convenu d'octroyer le mandat à Pépinière et Paysages Marcel Marin pour un montant de 1 547,85 \$ étant le même qui avait fait les aménagements paysagers aux deux entrées de la Ville et également le plus bas soumissionnaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'octroyer le mandat d'aménagement paysager à l'entrée du Club Nautique St-Louis à Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Puits du Club Nautique et cabane de bricolage (10)

M. Denis Bourgault explique que le puits a été creusé de 100 pieds et qu'il est maintenant à 201 pieds. Il a été colmaté et scellé jusqu'à 190 pieds. L'eau a été analysé et actuellement tout est beau et le puits semble correct. Le Club Nautique ouvrira le 23 juin et il faudrait aviser le ministère de l'Environnement que tout est maintenant conforme. Le Conseil demande que des tests d'eau soient effectués toutes les semaines jusqu'au mois d'août. Le coût pour les travaux du puits est d'environ 6 800 \$.

Pour ce qui est de la cabane de bricolage, M. Guy Jacob propose qu'elle soit recouverte parce qu'elle est pleine de graffitis. Mme Diane Guérard répond qu'il faut la laisser telle quelle puisque c'est important pour les enfants.

Elle profite de l'occasion pour demander aux membres du Conseil d'essayer d'être présents aux 6 à 8 et aux activités du Club.

Travaux au chalet municipal (11)

Monsieur le Maire explique qu'au cours des trois dernières années le chalet municipal a servi au coordonnateur du Club Nautique qui y demeure durant tout l'été, ce qui fait également une présence permanente durant l'été. Il est allé avec MM. Bourgault et Tessier et mentionne que la structure est bonne ainsi que les fenêtres. Il y a le solage et la galerie qui sont à refaire. Il faudrait demander des prix et on pourrait en reparler lors de la prochaine séance du Conseil.

058-2014 Travaux de pavage (12)

M. Jacques Tessier mentionne que les travaux de pavage commenceront dès que la route sera prête. Le contrat de pavage a été donné à la firme Roland Fortier l'an dernier et dû au report des travaux ils ont été indexés de 4.85 %, soit un montant de 3 304,48 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser l'indexation des coûts des travaux au montant de 3304,48 \$.

059-2014 Travaux d'excavation et d'infrastructure (13)

M. Bourgault explique que des travaux supplémentaires d'excavation sont nécessaires pour les accotements et un ponceau au 140 chemin Thomas-Maher ainsi que des travaux d'infrastructure au 800, chemin Thomas-Maher.

Ces travaux sont confiés à la firme Raymond Robitaille Excavation inc. et estimés à 10 000 \$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser la firme Raymond Robitaille Excavation inc. à effectuer lesdits travaux d'excavation complémentaires au montant de 10 000 \$.

060-2014 Travaux de réparations de fissures sur la route (14)

M. Bourgault explique que des travaux de réparation de fissures longitudinales sont nécessaires vis-à-vis la chapelle ainsi qu'aux numéros 383, 554, 558 et 590 chemin Thomas-Maher. Nous avons reçu un estimé de Pavage R. Fortier pour un montant de 18 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser la firme Pavage R. Fortier à effectuer lesdits travaux pour un montant de 18 000 \$.

Suivi du dossier Comité de revégétalisation (15)

M. Lessard explique que les vérifications sont commencées et les feuilles complétées par M. Phaneuf sont bien détaillées indiquant la date où il est allé sur la propriété, qui il a rencontré, si c'est conforme ou non et un croquis pour indiquer ce qui reste à faire.

Mme Ouellet mentionne que plusieurs citoyens téléphonent au bureau pour revoir M. Phaneuf ou avoir de l'aide pour préparer leur aménagement. M. Claude Tessier suggère de faire une liste de ces personnes et de prendre des copies de leurs documents lorsqu'ils se présentent pour demander un permis de revégétalisation.

Service d'analyse d'eau (16)

Mme Viviers informe les membres du Conseil que les analyses d'eau se feront le 7 juillet 2014 et que les citoyens en seront avisés via le journal et les babillards aux abris postaux. Ils pourront venir chercher les bouteilles au bureau de la ville à compter du vendredi précédent soit le 4 juillet et durant la fin de semaine.

061-2014 Adoption du deuxième projet de règlement de zonage (17).

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le deuxième projet de règlement numéro 2013-229 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-210.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2013-229 et renoncent à sa lecture.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2013-229 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-210.

ADOPTÉ

062-2014 Adoption du règlement relatif aux permis et certificats

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2013-230 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2010-215.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2013-230 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2013-230 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2010-215.

ADOPTÉ

062-2014 Adoption du règlement sur les dérogations mineures

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2013-231 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2010-213.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2013-231 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2013-231 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2010-213.

ADOPTÉ

Rapport sur le traitement des sols et de la forêt propre au Lac-Saint-Joseph (20)

M. Denis Blanchet nous a fait une présentation suite à l'étude qu'il a faite des terrains autour du lac. Il mentionne qu'on a dans nos règlements une interdiction de faire du déblai et du remblai et que chaque fois qu'on touche au sol ou au couvert végétal, ça change et ça peut faire mourir les arbres. Il faut faire très attention avant de faire des travaux.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Autres sujets: (21)

Comité de concertation sur les eaux souterraines.

Mme Sylviane Cloutier a assisté à la réunion du Comité de concertation sur les eaux souterraines qui se tenait à la Base militaire de Valcartier. Il y a deux réunions par année et elle continuera à faire le suivi et nous fera rapport.

72, Chemin Thomas-Maher

M. Jacques Tessier mentionne que malgré l'avis d'infraction transmis au propriétaire du 72 Chemin Thomas-Maher, les matériaux traînent encore partout sur le terrain. Il est recommandé de transmettre le dossier à la Cour municipale.

Revégétalisation à Fossambault-sur-le-Lac

M. Claude Lessard demande qu'est-ce qui se passe avec le règlement de revégétalisation à Fossambault-sur-le-Lac. On nous avait demandé de leur transmettre le nôtre pour s'arrimer mais il ne semble pas y avoir de suivi. Mme Viviers s'informerait et fera rapport à la prochaine réunion.

Période de questions

Un citoyen demande si on ne pourrait pas revenir comme avant et que les déchets soient ramassés toutes les semaines au lieu de aux deux semaines. Il y a des animaux sur notre territoire, ça sent mauvais et ça attire la vermine. M. Jacques Tessier répond que toutes les villes environnantes sont aux deux semaines également et qu'il n'y a pas de problème et qu'il faut inciter les gens à participer à la cueillette de matières organiques.

Il est convenu de vérifier avec la Régie Régionale des matières résiduelles de Portneuf si on ne pourrait pas revenir à toutes les semaines durant la saison estivale et ce, le plus rapidement possible.

063-2014 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU à l'unanimité de lever la séance à 21h00.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire